



Controle salivaire

Par jujube89

mon fils s'est fait arrêter en scooter sans gants
il a été contrôlé à la gendarmerie pour un test salivaire qui s'est avéré positif
il a 16 ans et 11 mois
que risque t'il?

Par sophie75

"En cas de résultat positif à un contrôle de cannabis, ou autres, votre fils risque :

- *Jusqu'à 2 ans d'emprisonnement
- *4 500 ? d'amende
- *La potentielle immobilisation du véhicule
- *Un retrait de 6 points (Dans le cas d'un jeune conducteur ou d'un permis probatoire, cela se traduit donc par un retrait du permis pur et simple)
- *À partir de 2019, le véhicule sera immédiatement mis en fourrière

En plus de ces peines principales, votre fils risque également certaines peines complémentaires, à savoir :

- *Une peine d'intérêt générale
- *Une suspension, voire une annulation de permis pouvant s'étendre jusqu'à 3 ans.
- *Une obligation d'effectuer un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants et/ou un stage de sensibilisation à la sécurité routière.
- *L'interdiction de conduire tout type de véhicule, qu'il nécessite un permis ou non.

faites appel à un avocat du permis de conduire afin d' assister votre fils tout au long de la procédure et vous éviter les sanctions les plus lourdes."

Par Suisse1291

Un mineur, dès 16 ans, est un majeur pénal et encourt les mêmes sanctions pénales qu'un adulte.